COÉOS GROUPE
Patrimoine - Immobilier
Assurance - Finance

Investissement dans un PER : les étapes principales

1 Liquidités / Épargne

1 Transfert

- PER vers PER
- PERP/ Madelin/ art.83 (...) vers PER
- Assurance-vie vers PER
- Contrat de capitalisation vers PER

2 Ouverture du PER

Plusieurs compartiments (individuel, collectif, obligatoire)

3 Avantage fiscal

- En cas de versement volontaire on peut déduire les sommes versées du revenu imposable, ce qui diminue l'impôt dû.
- Pas de déduction en cas de transfert (ou en cas d'option pour ne pas déduire)

4 Versements complémentaires

- Versement volontaire (avantage fiscal)
- Versement par l'entreprise (intéressement, participation, abondement)
- Versement obligatoire

Les sommes versées sont indisponibles

5 Sortie anticipée exceptionnelle

Plusieurs cas de sortie anticipée existent : achat de la résidence principale, invalidité, fin des droits au chômage, etc.

Sortie uniquement en capital pour la totalité ou une partie du contrat

6 Retraite

À la retraite, comment récupérer les fonds ?

- En rente viagère
- En capital
- En rentre viagère + capital

Possibilité de maintenir le contrat et de poursuivre les versements

7 Décès

Si PER titre : le capital ou la rente revient aux héritiers. Ils sont taxés sur les droits de successions.

Si PER assurance : le capital ou la rente revient aux héritiers. Ils bénéficient d'une fiscalité similaire à l'assurance-vie (abattement selon l'âge au décès, exonération du conjoint ou du partenaire, etc.)

Les sommes versées sont disponibles

Source : Fidnet © Fidroit

www.coeos-groupe.com +33 (0)4 85 80 03 95